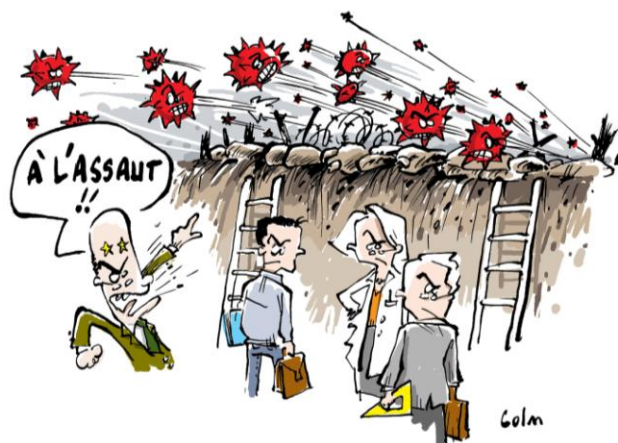


RENTRÉE 2020: PRIORITÉ À LA PROTECTION DES PERSONNELS

NOUS EXIGEONS:

- Un dépistage systématique des personnels et des élèves
- La mise à disposition de matériel de protection (masques FFP2, gel et gants) pour tous les personnels et des masques gratuits pour les élèves
- Le maintien du régime d'ASA pour tous les personnels vulnérables ou ayant une personne vulnérable dans leur entourage
- Force Ouvrière a lancé une procédure d'alerte auprès du DASEN pour permettre à chaque collègue de faire valoir son droit de retrait.



QUE FAIRE ?

- Adoptez une motion d'école montrant le caractère inapplicable du protocole. Transmettez-la au syndicat et à l'IEN.
- Contactez-nous pour remplir les registres santé et sécurité au travail (fiche SST) ou de signalement de danger grave et imminent (permettant l'exercice du droit de retrait).
- Faites-nous remonter les informations sur la situation dans votre école et les difficultés auxquelles vous êtes confrontés.
- Participez aux réunions d'information organisées par le syndicat (dates à retrouver sur notre site).



NOUS SOMMES DISPONIBLES
POUR ORGANISER UNE
RÉUNION D'INFORMATION
SYNDICALE DANS VOTRE
ÉCOLE, CONTACTEZ-NOUS!



02.99.65.36.63 (lundi et mardi)

06.43.03.93.67 (autres jours)



snudifo35@wanadoo.fr



www.snudifo35.fr

